

Communiqué – 21 AVRIL 2021

VERS UNE NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE A VIRECOURT

Le Syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne regroupe 36 communes rurales, dont la plus importante est Gerbéviller :

- 35 communes meurthe et mosellanes du canton de Lunéville 2 ;
- 1 commune vosgienne, Damas-aux-Bois, qui a transféré sa compétence « eau potable » à la CA d'Epinal au 01/01/2020.

Cet établissement de coopération intercommunale sans fiscalité propre et à vocation unique trouve son origine après la seconde guerre mondiale, avec la création en 1956 du syndicat des eaux de la région de Saint Remy aux Bois.

Son périmètre a connu de nombreuses modifications au fil des retraits et adhésions de communes. Il s'est régulièrement étendu jusqu'à l'arrivée de Moriviller en 2008.

Il est devenu un syndicat mixte fermé depuis que la CA d'Epinal en est membre.

Le syndicat détient la totalité des compétences liées à l'eau potable, du captage à la distribution.

Historiquement, le syndicat délègue la gestion du service à une entreprise. Après un contrat de gérance confié à SAUR, cette dernière a signé un traité d'affermage en 1975 pour une durée de 30 ans. SAUR a de nouveau été retenue en 2005 pour une durée de 12 ans, prolongée de 4 ans par avenant. Le contrat actuel se termine fin 2021.

A compter de 2022, la gestion du service sera scindée en 2 contrats distincts puisque depuis 2020, les compétences du syndicat ont été réparties entre d'un côté la « production » et de l'autre la « distribution » via la création de la **régie « Production d'eau potable Euron Mortagne »**, dotée de la seule autonomie financière pour porter les **travaux de construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable**, puis y rattacher la gestion du service correspondant.

1. POURQUOI CE PROJET

L'eau potable des secteurs Euron Mortagne et Bayon-Virecourt provient essentiellement de la nappe alluviale de la Moselle.

NB : le syndicat des eaux de Bayon Virecourt achète la totalité de son eau potable au syndicat Euron Mortagne.

Le captage est souterrain. Il est effectué grâce à une tranchée drainante desservant des puits d'une profondeur d'environ 7 mètres. Les puits primaires sont reliés à un puits principal. Ce dernier alimente la station de traitement par pompage.

Avant d'arriver au robinet, **l'eau subit plusieurs traitements permettant de la rendre consommable** conformément à des normes de santé publique fixées par l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

Les analyses menées par l'Agence Régionale de Santé révèlent **parfois des dépassements de ces limites et références pour certains paramètres**. Cf. le site du syndicat des eaux, rubrique « l'eau potable » [<https://eaux-uron-mortagne.fr/leau-potable-en-uron-mortagne/>] pour plus d'informations.

La station de traitement actuelle, dont le syndicat Euron Mortagne est propriétaire, ne permet pas de **répondre en permanence à toutes les exigences normatives, notamment en période de crue de la Moselle ou en cas de sécheresse.**

En 2017, le syndicat des eaux Euron Mortagne a donc étudié la réhabilitation de la station existante comparativement à la construction d'une nouvelle usine sur un site différent.

Le site actuel présente des inconvénients majeurs :

- il est régulièrement inondé,
- se situe en zone Natura 2000,
- l'accès non goudronné est difficile pour les poids lourds (livraisons, travaux),
- son isolement fait qu'il ne présente pas toutes les garanties de sécurité

A coûts équivalents, le syndicat a donc retenu la construction d'une nouvelle usine de potabilisation.

Le site retenu se trouve sur le parcours de la canalisation qui transfère l'eau de la station vers le château d'eau situé en altitude à Saint-Germain pour pouvoir ensuite desservir le réseau de distribution.

Le site présente tous les avantages d'être desservi par la route départementale et de n'être ni inondable ni isolé. Le terrain a été cédé par la commune de Virecourt.

2. FINANCEMENT DU PROJET

Le coût de la nouvelle usine est de **3,5 millions d'euros hors taxes.**

L'Agence de l'eau Rhin Meuse apporte une contribution à hauteur de 1,1 million d'euros et fixe comme condition de versement du solde de 20%, l'engagement du syndicat Euron Mortagne à limiter les pertes en réseau pour tendre vers un rendement du réseau de distribution de 85% (il est actuellement à 73%). *(NB : le soutien financier de l'agence de l'eau consiste à redistribuer, selon des priorités fixées dans un « programme d'intervention pluriannuel », le produit des redevances payées par les abonnés des services d'eau potable et d'assainissement, proportionnellement à leurs consommations d'eau potable.)*

L'exploitation du service d'eau potable Euron Mortagne est historiquement délégué par affermage. Cela signifie que les gros investissements, travaux neufs ou renouvellement, sont directement assurés, donc financés, par le syndicat. **Déduction faite des subventions, la totalité des recettes du syndicat provient du prix payé par les abonnés – consommateurs d'eau potable.** En effet, le service d'eau potable n'est jamais financé par l'impôt.

Le patrimoine du syndicat a vieilli et commence à atteindre les limites de sa durée de vie. **L'avenir du service public d'eau potable est entre les mains des élus d'aujourd'hui.** Compte tenu des enjeux considérables que représente le renouvellement du patrimoine sur Euron Mortagne comme partout ailleurs, les élus du mandat 2014-2020 ont su sauter le pas en prenant la décision d'ajuster le prix du service de production d'eau potable.

Cela représente **50 centimes hors taxes par mètre cube consommé** *(NB : sur la facture de référence « 120 m³ »)* **affectés à la production d'eau potable.** Ces nouvelles recettes permettent de rembourser les annuités liées aux **2,4 millions d'euros empruntés** respectivement auprès de la Banque des Territoires (1 M€) et de l'Agence France Locale (1,4 M€).

3. CONCRETISATION DU PROJET

La consultation des entreprises s'est déroulée en 2020.

Il s'agit d'un **marché public de travaux mené en conception-réalisation**, compte tenu de la complexité du projet qui dépend totalement des procédés de traitement mis en œuvre, lesquels sont brevetés. La particularité de ce type de marché public de travaux tient au fait qu'il déroge au principe instauré par la Loi dite « MOP » (pour maîtrise d'ouvrage privée) en 1985, selon lequel l'entreprise qui réalise un ouvrage public ne peut pas en être le concepteur, donc en assurer la maîtrise d'œuvre. Ce montage dérogatoire se traduit dans les faits par le rattachement des missions de maîtrise d'œuvre au titulaire du marché de travaux alors qu'habituellement, la maîtrise d'œuvre est rattachée au maître d'ouvrage (à l'acheteur).

3 candidats ont été admis à présenter une offre et c'est celle du groupement mené par Degremont France Assainissement (une filiale de Suez Environnement) qui a été retenue. Degremont est mandataire du groupement. Les co-traitants sont PEDUZZI SAS (génie civil et bâtiment), EGIS-EAU (maîtrise d'œuvre) et OZE Architecture (architecte).

Après quelques contre-temps dus à l'obtention de toutes les autorisations administratives et à la nécessaire révision du PLU de la commune de Virecourt, **le permis de construire a pu être accordé début 2021. Les travaux se dérouleront en 2021 et la mise en service est prévue pour 2022.**

4. ENJEUX RATTACHES AU PROJET

Sécurisation de l'alimentation en eau potable :

Depuis le début des années 2000, le syndicat des eaux Euron Mortagne fait partie d'un ensemble de 9 collectivités compétentes en matière d'eau potable sur les vallées de la Moselle et de la Meurthe. Une convention lie ces 9 maîtres d'ouvrages, dont l'objet est l'interconnexion de leurs réseaux de distribution d'eau potable en vue de sécuriser mutuellement leurs approvisionnements en cas de problème grave sur l'une des ressources (forages, captages).

Les investissements ont été réalisés en 2008, le syndicat de Blainville-Damelevières étant le mandataire du regroupement. Mais ce dispositif, autrefois coordonné avec l'appui des services de l'Etat, n'a pas été rendu pleinement opérationnel. Ce n'est qu'en 2018 que le dossier a été rouvert à la demande de la sous-préfecture de Lunéville. Une étude a été réalisée pour identifier les derniers investissements à mener, pour élaborer les protocoles de mise en service et pour réaliser les tests.

Le dispositif de sécurisation pour le secteur Euron Mortagne et Bayon-Virecourt a fait l'objet d'essais en 2020. La sécurisation sera opérationnelle une fois les tests grandeur nature réalisés pour simuler à la fois un arrêt Meurthe et un arrêt Moselle. Des travaux complémentaires ont été et restent encore nécessaires à ce jour. **Les 9 collectivités se sont accordées sur un délai de mise en service pour 2022. Pour Euron Mortagne, ce délai devrait coïncider avec celui de la mise en service de la nouvelle usine.**

Sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine :

A travers ce qui précède, on voit bien que **l'enjeu sous-jacent aux investissements** menés par ce qu'il convient désormais de nommer les PRPDE (Personnes Responsables de la Production et de la Distribution d'Eau destinée à la consommation humaine) **n'est autre que celui de la sécurité sanitaire.**

Le syndicat des eaux Euron Mortagne a été retenu par l'Agence Régionale de Santé du Grand Est pour être accompagné dans l'expérimentation d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). Cf. [site de l'ARS pour plus d'informations](#).

Il s'agit d'une démarche de prévention globale, basée sur un diagnostic des points forts et faiblesses et devant déboucher sur un plan d'actions pérenne. **La construction d'une nouvelle usine de production constitue le premier volet de ce processus d'amélioration continue du service d'eau potable qu'est le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux de l'Euron Mortagne.**